RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

À vos côtés pour préserver l'eau !

Office de l'eau de Guyane

ÉDITORIAL

Myriane INIMOD
Directrice par intérim

L'Office de l'Eau au plus près du territoire et des collectivités

L'année 2019 a été riche en projets mettant, plus que jamais, l'eau au coeur de notre territoire. Grâce à une large concertation avec les élus locaux et les acteurs de l'eau, ces projets notamment la Conférence transfrontalière Bio-Plateaux et l'Atelier des territoires, ont montré qu'il était nécessaire de s'unir pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

L'Office de l'Eau poursuit sa contribution technique et financière aux projets menés par les maîtres d'ouvrages que cela soit pour le développement à l'accès à l'eau potable, l'amélioration de l'assainissement, la connaissance et le suivi de l'eau, la lutte contre les désordres environnementaux ou encore les actions d'éducation, de sensibilisation et de formation à l'eau. Au total, l'enveloppe dédiée aux subventions s'est élevée à 1 110 358 d'euros en 2019.

De plus, l'Office de l'Eau continue de commanditer des projets toujours pour mieux connaître nos milieux aquatiques et pour les préserver. L'atlas des invertébrés aquatiques, le premier ouvrage de ce type sur la macrofaune guyanaise, participera à l'enrichissement du patrimoine naturel. Le projet RHySOG illustre notre volonté d'accompagner les industriels miniers dans une démarche plus vertueuse pour la préservation de nos milieux aquatiques.

En parallèle, l'Office de l'Eau crée son unité d'ingénierie de projet dédié à l'accompagnement technique des autorités organisatrices des services publics d'eau et d'assainissement notamment sur le transfert de compétences prévu par la loi NOTRe. Il élargit également son champs d'intervention en intervenant sur la gestion des eaux pluviales.

Enfin, concernant la surveillance des milieux aquatiques, le bilan de la qualité des eaux reste mitigé. Même si l'on constate de bons résultats dans son ensemble, les pressions anthropiques s'accentuent et risquent de conduire à une non atteinte des objectifs fixés pour 2027. Pour y remédier, de nouveaux efforts sont à mettre œuvre afin de pouvoir concilier au mieux protection des milieux aquatiques et activités humaines. Ce sera donc tout l'enjeu du prochain SDAGE dont l'élaboration débutera début janvier 2020.

Ce rapport d'activité vous permet de découvrir, au fil des pages, nos missions et nos actions au plus près du territoire et des collectivités locales.

Je vous souhaite une bonne lecture.

1 110 358 €

Enveloppe dédiée aux subventions en 2019

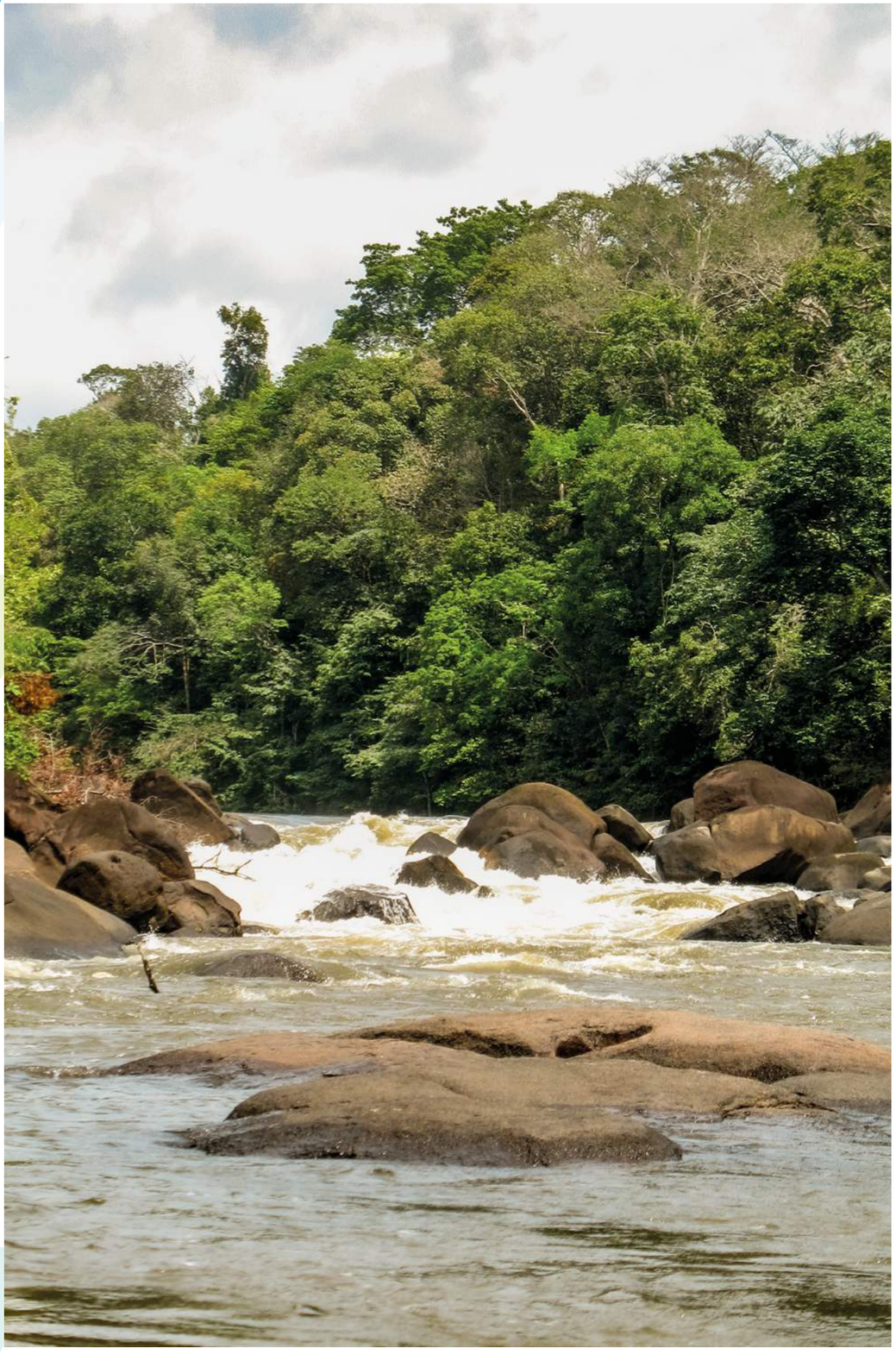

SOMMAIRE

3 **ÉDITORIAL**

6 **NOS TEMPS FORTS**

8 **L'OFFICE DE L'EAU**

10 PRÉSENTATION

12 ÉQUIPE

14 **LES REDEVANCES**

16 BILAN DES REDEVANCES

18 **LES AIDES ATTRIBUÉES**

20 BILAN DES AIDES

30 **LA POLITIQUE DE L'EAU**

32 ÉTAT DES LIEUX DE LA QUALITE DES MASSES D'EAU

34 METTRE EN OEUVRE LE PÔLE D'EXCELLENCE DE L'EAU

36 AMORCER LA COOPERATION TRANSFRONTALIÈRE

38 RENFORCER LES CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIERES DES COMMUNES

40 **FOCUS : DES COLLECTIVITÉS EN ACTION**

44 **L'APPUI AUX COLLECTIVITÉS**

46 ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

48 PARTAGER LES DONNÉES PUBLIQUES

50 **LES EAUX DE BAIGNADE**

52 SINNAMARY ELABORE SES PROFILS DE BAIGNADE

54 **L'AUTO-SURVEILLANCE**

56 INSPECTER LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

58 **LES MILIEUX AQUATIQUES**

60 DES ACTIVITÉS EN RÉGIE

62 DES PROJETS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE

66 **COMMUNIQUER AUTOUR DE L'EAU**

68 L'EAU AU CŒUR DE NOS ACTIONS

2019
NOS TEMPS FORTS

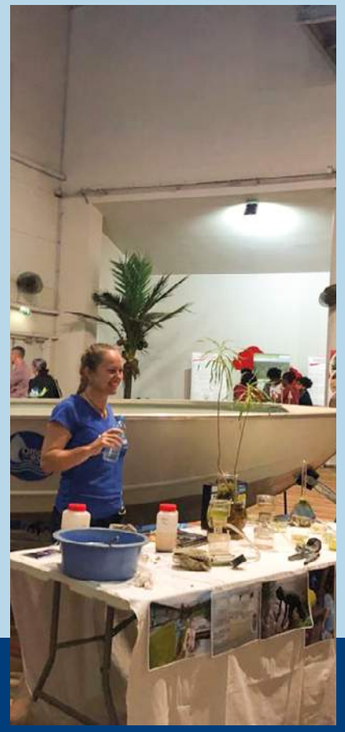

Janvier

- 1er Apér'Eau sciences de l'année
- Campagne eaux littorales
- Visite sur le site archéologique Ariane 6

Mars

- Apér'Eau Sciences
- Journée Mondiale de l'Eau
- Lancement de la première campagne RCO 2019
- 1er Conseil d'administration

Avril

- Apér'Eau Sciences
- Eau'Rendez-vous « Partage des données sur l'eau: eau potable et assainissement »
- 3e Atelier des territoires

Mai

- Apér'Eau Sciences
- 30 mai – 05 juin : Semaine Européenne du Développement Durable

Juin

- Apér'Eau Sciences
- Lancement de la campagne RSDE
- Visite de sites miniers (RhySoG)

Copil OdyC

Juillet

- Apér'Eau Sciences
- Conseil d'administration
- Inauguration des nouveaux locaux de l'Office
- Commission mixte transfrontalière France-Brésil à Macapa

Août

- Lancement du marché «Poissons» pour un nouvel indicateur

Septembre

- Apér'Eau Sciences
- Création de l'Unité d'Ingénierie de Projet

Octobre

- Apér'Eau Sciences
- Opération de contrôle des redevables
- Publication du Rapport Annuel 2018

Novembre

- Apér'Eau Sciences
- 25 – 27 : Conférence Bio-Plateaux

Signature de la Déclaration de Cayenne

- Participation à la conférence internationale des sargasses en Guadeloupe

Décembre

- Clôture de l'Atelier des Territoires
- Publication du bilan des redevances perçus en 2018
- Participation à l'état des lieux de la qualité des eaux
- Lancement du marché pour l'Atlas des invertébrés aquatiques

L'OFFICE DE L'EAU

Depuis 2005, l'Office agit aux côtés des acteurs du territoire : collectivités, communes, entreprises, associations et agriculteurs.

- **3 missions** pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques

- **3 recrutements** au sein de l'équipe

PRÉSENTATION

L'Office de l'Eau de Guyane est un établissement public local rattaché à la Collectivité Territoriale de Guyane. Créé en 2005 par le code de l'environnement (article L.213-13), il est dédié à la préservation de l'eau. Pour cela, il exerce trois principales missions.

MISSIONS

L'Office de l'Eau produit et diffuse des études et des données sur l'eau. Qu'il s'agisse de la ressource en eau, du suivi des milieux aquatiques et littoraux ou des usages de l'eau, toutes ces informations permettent aux acteurs de mieux connaître l'eau pour mieux la préserver.

L'Office apporte également son expertise auprès des maîtres d'ouvrage afin de concilier usage de l'eau et préservation des milieux aquatiques. Il organise également des sessions de formation et d'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Enfin pour agir, l'Office perçoit des redevances auprès des usagers de l'eau. Ces redevances sont redistribuées sous forme d'aides financières auprès des porteurs de projets comme les collectivités, les industriels, les scientifiques et les associations pour mener des études ou des travaux liés à l'eau.

1

ÉTUDIER

Étudier et suivre la ressource en eau et les milieux aquatiques

2

CONSEILLER

Conseiller et apporter une assistance technique

3

FINANCER

Financer des projets pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques

GOUVERNANCE

Pour animer et mettre en œuvre la politique de l'eau sur le territoire, deux instances composent l'Office de l'Eau

- Le comité de l'eau et de la biodiversité, qui détermine les orientations de l'action de l'Office et participe à l'élaboration de ses décisions financières ;
- Le conseil d'administration qui détermine la politique de l'Office de l'Eau. Chaque année, par ses délibérations, il vote le budget annuel, le compte administratif, le programme d'actions et de travaux de l'établissement. Il délibère aussi sur l'attribution des aides financière et la contribution de l'Office aux études et aux travaux d'intérêt commun. Enfin, il définit le programme pluriannuel d'intervention et les taux de redevances à appliquer.

Qui siège au conseil d'administration de l'Office ?

L'organe de direction de l'Office est composé d'un Président du conseil d'administration qui est le Président de la Collectivité territoriale de Guyane et de 18 membres avec une voie délibérante.

- **9** Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements
- **3** Représentants des milieux socioprofessionnels et des usagers de l'eau et des milieux aquatiques et littoraux
- **3** Représentants des associations agréées de consommateurs et de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et littoraux
- **3** Représentants des services de l'Etat désignés par le préfet de région

ÉQUIPE

L'Office de l'Eau de Guyane compte onze collaborateurs au service de l'eau et des milieux aquatiques. Depuis le mois de septembre 2019, l'équipe se structure de la façon suivante :

ORGANIGRAMME

DIRECTION

Pôle ressources

5 Agents

- **Servic e administratif et financier** (2 agents + un poste d'assistant administratif, financier et RH à pourvoir)
- **Service communication** (1 agent)
- **Service système d'information** (1 agent)

Pôle planification & prospective de l'Eau

1 Agent

Pôle technique territorial

5 Agents

- **Service connaissance et suivi de** la ressource en eau (1 agent)
- **Service conseil assistance technique aux maîtres d'ouvrage dont 1 unité d'ingénierie** (3 agents + un poste d'ingénieur à pourvoir)

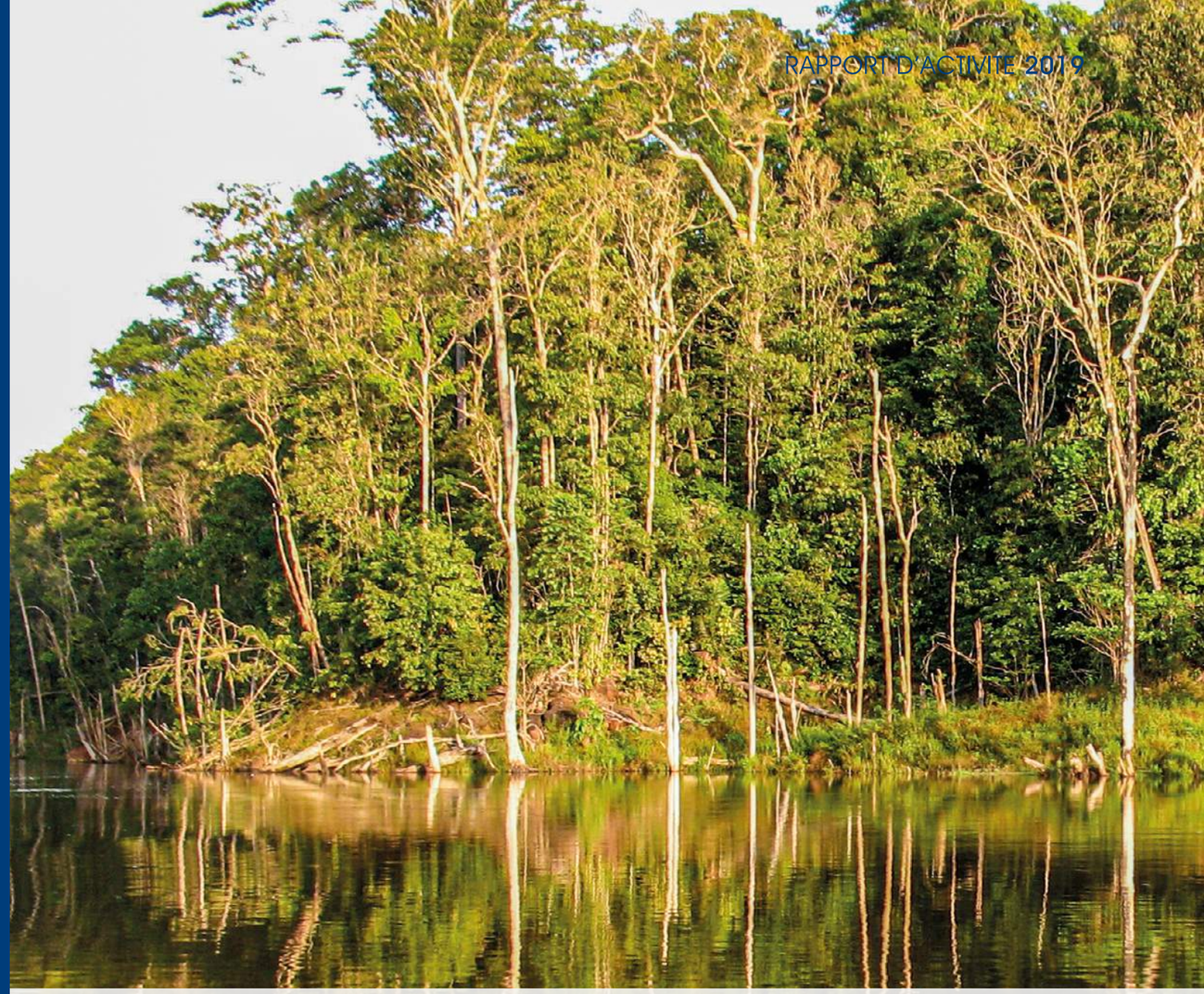

39
Moyenne d'age de l'équipe

6
Femmes dans l'équipe

5
Hommes dans l'équipe

Mouvements

2 départs

3 Recrutements

LES REDEVANCES

En 2019, l'Office de l'Eau de Guyane a perçu 2 034 114, 85 € de redevances basées sur les principaux usages de l'eau.

- **8 types de redevances** liés aux prélèvements et aux pollutions

- **3 contrôles terrains** de redevables industriels

BILAN DES REDEVANCES

Instaurées par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques «LEMA», les redevances reposent sur le principe de prévention et de réparation des dommages liés à l'environnement

L'ESSENTIEL SUR LES REDEVANCES

Tout usager qui utilise de l'eau en altère la qualité et la disponibilité. Pour permettre une meilleure gestion de la ressource en eau et pour préserver les milieux aquatiques, des redevances sont collectées par l'Office de l'Eau et sont redistribuées sous forme d'aide aux porteurs de projets œuvrant pour l'intérêt commun.

Les redevances sur prélèvement de l'eau se calculent sur le volume d'eau prélevé au cours d'une année. Toute personne dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau est tenue d'installer un dispositif de comptage de l'eau. Ce qui permet de mieux évaluer la pression sur la ressource en eau.

Tout pollueur paie une redevance pollution sur les eaux usées rejetées. Qu'il s'agisse de pollution domestique (cuisine, sanitaires etc.), industrielle (processus de fabrication…) ou agricole (maraichage, élevage), les pollutions liées à ces activités dégradent les eaux souterraines, fluviales, littorales ainsi que la flore et la faune aquatique.

À ce titre, l'Office de l'Eau a perçu cette année, **2 034 114, 85€** euros répartis en huit catégories de redevances.

Redevances perçues en 2019

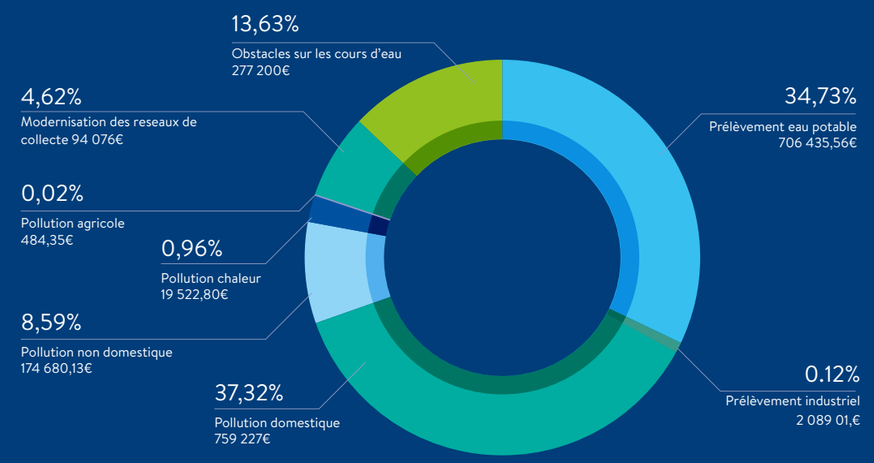

Optimiser la gestion des redevances

En partenariat avec les autres offices de l'eau, l'Office de Guyane s'organise pour acquérir la dernière version de l'outil de gestion des redevances, le logiciel ARAMIS. Cet investissement facilitera la réalisation des campagnes de collecte de fonds ainsi que les reporting de l'année en cours et des années précédentes, ce qui offrira une plus grande visibilité sur l'ensemble des campagnes.

Le contrôle des redevables

L'Office de l'Eau assure en régie l'expertise technique des dispositifs d'assainissement de tout usager qu'il s'agisse d'industriel, d'agriculteur ou de particulier. Il est donc amené à contrôler sur pièces et sur place ses redevables afin de vérifier le taux d'abattement à appliquer.

Cette année, trois redevables issus du secteur industriel minier ont été contrôlés notamment sur un système de traitement des eaux usées. En effet, ces redevables utilisent de l'eau dans leur processus de fabrication de matériaux. Cette eau généralement chargée en matière (agrégats de sables…) nécessite d'être traitée avant son rejet en milieu naturel afin de ne pas perturber la qualité du milieu aquatique et sa biodiversité.

Ces contrôles sont permis de visualiser le processus de fabrication des matériaux et des équipements d'assainissement et d'ajuster les taux d'abattement à appliquer pour chaque redevable.

Enveloppe totale 2019

2 034 114,85 €

3

Contrôles sur site effectués

LES AIDES ATTRIBUÉES

Cette année, l'Office de l'Eau de Guyane a attribué 1 110 358 € pour soutenir les projets en faveur de l'eau et des milieux aquatiques.

- **24 aides attribuées** au cours de l'année

- **3 avenants** financiers

BILAN DES AIDES

Dans le cadre de son 2ème Programme pluriannuel d'intervention (PPI), le budget des redevances permet à l'Office de l'Eau d'apporter son concours financier aux collectivités, aux industriels, aux entreprises, aux agriculteurs et aux associations dans le but de maintenir et de restaurer le bon état des cours d'eau, d'améliorer les services publics d'eau ou les usages de l'eau.

75%
de l'enveloppe annuelle

DES PROJETS LIÉS À L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Avec **24** nouvelles demandes de subventions et **3** avenants financiers, les opérations soutenues concernent principalement des études de connaissances ou de faisabilité, des travaux, des projets d'accompagnement et des actions de sensibilisation et d'éducation. L'Office de l'Eau est actuellement dans l'exécution de son 3e PPI.

Cette année, la grande majorité des opérations est répartie sur les axes 1 et 2 du Programme d'intervention pluriannuel. Ces derniers représentent 75 % de l'enveloppe annuelle.

MONTANT TOTAL DES PROJETS
PAR SECTEUR

PUBLIC (collectivités, écoles, instituts de recherches etc.)	**793 074 €**
PRIVÉ (associations, bureaux d'études, entreprises, industries etc.)	**317 284 €**
TOTAL	**1 110 358,00 €**

Répartition des aides

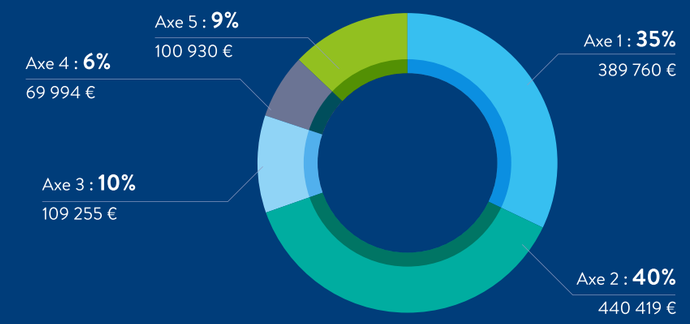

Axe 1 développer l'accès à la ressource en eau

Axe 2 améliorer l'assainissement

Axe 3 connaître pour mieux suivre la ressource en eau et appuyer à la gestion des milieux aquatiques

Axe 4 prévenir et corriger les pollutions et les désordres environnementaux industriels et agricoles

Axe 5 éduquer, sensibiliser et former à l'eau

Répartition des aides par secteur géographique

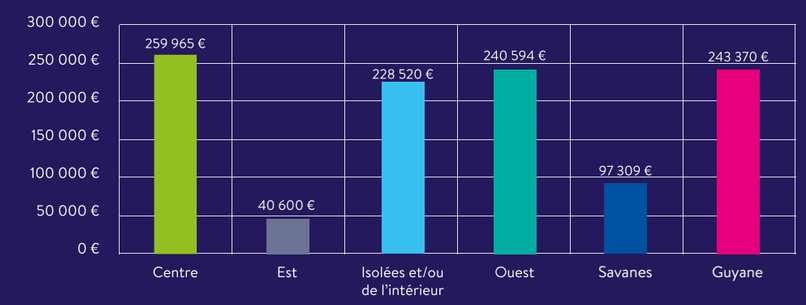

Répartition des aides par secteur géographique

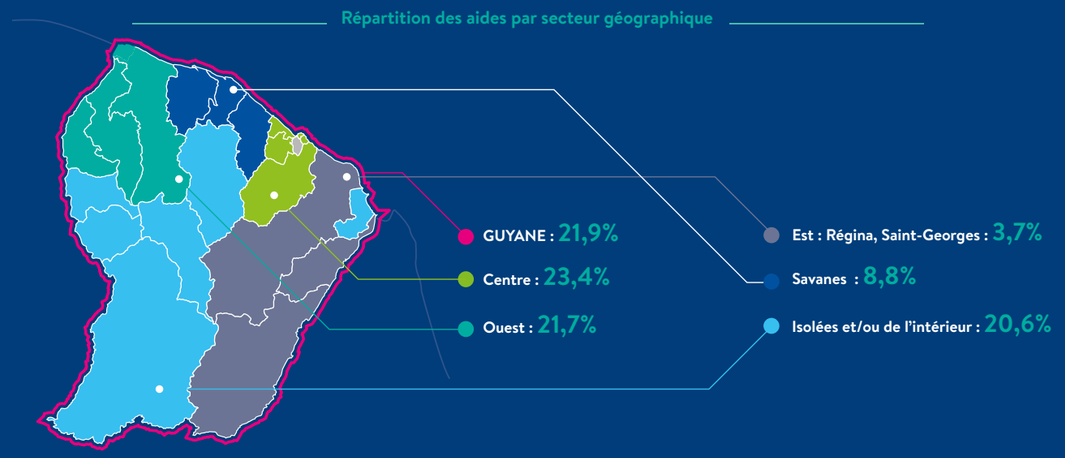

- **Guyane :** projets concernant l'ensemble du territoire
- **Centre** : communes CACL
- **Est** : Régina, Saint-Georges
- **Ouest** : Awala-Yalimapo, Apatou, Mana et Saint-Laurent-du-Maroni
- **Isolés** : Grand-Santi, Maripasoula, Papaïchton, Ouanary, Camopi, Saint-Elie et Saül
- **Savanes** : Iracoubo, Sinnamary, Kourou

Quelques exemples de projets financés par l'Office de l'Eau

PROJET : Renforcement des capacités d'eau potable du bourg de Grand-Santi

Axe 1 : développer l'accès à la ressource en eau

Située sur le long des rives du Lawa, la commune de Grand-Santi compte plus de 7 500 habitants. Pour faire face à l'augmentation de sa population, la commune renforce ses capacités d'approvisionnement afin d'assurer un accès à l'eau potable à ses habitants.

Le projet consiste à réaliser une étude pour la mise en place d'une unité de potabilisation de l'eau du fleuve jusqu'au bourg de Grand-Santi.

Cette opération comprend une première phase qui porte sur des études de dimensionnement des équipements et leurs emplacements, l'acquisition de données topographiques et géotechniques. Puis une seconde phase sera la réalisation des travaux avec la construction d'une prise d'eau dans le Maroni ou dans la crique Niama-Nyan-Taya, d'une usine de traitement et d'autres installations comme une station de pompage.

Financement

Montant du projet : 130 000 €

Montant de l'aide allouée : 52 000 €

Maître d'ouvrage

Commune de **Grand-Santi**

PROJET : aide à la structuration du Service public d'assainissement non collectif

Axe 2 : améliorer l'assainissement

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a pour principale mission de s'assurer que les dispositifs d'assainissement individuel ne soient pas à l'origine de problème de salubrité publique et de pollution des eaux.

Récemment mis en place sur le territoire de la CCDS, le SPANC constate que 8,4% du parc d'assainissement individuel présente des non conformités vis-à-vis de la réglementation dont 33% nécessitent des travaux sous quatre ans et 11% des travaux immédiats.

Ainsi pour mener à bien ses missions, le SPANC finalise sa structuration en renforçant ses moyens matériels pour un bon suivi des systèmes d'assainissement non collectif (ANC).

Cette aide porte d'une part sur l'acquisition de support administratif et informatique (logiciel de gestion des ANC, tablette GPS etc.) d'autre part, sur du matériel terrain (appareil de mesure de suivi de boue, mètre laser etc.).

Ce projet s'inscrit dans la poursuite d'accompagnement de l'Office au SPANC. Le travail collaboratif des deux structures a permis de faire émerger un dispositif de financement pour la réhabilitation des systèmes d'ANC.

Financement

Montant du projet : 35 207 €

Montant de l'aide allouée : 27 308 €

Maître d'ouvrage

Communauté des communes des savanes **(CCDS)**

ILS TÉMOIGNENT ...

Pour répondre au mieux au droit de l'accès à l'eau inscrit dans plusieurs conventions internationales et faire face aux risques sanitaires liés à l'absence d'eau potable, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane (CACL) initie depuis 2009 sur son territoire le programme « Accès à l'eau pour tous ». Constitué de plusieurs volets, ce programme comprend la mise en place de bornes fontaines monétaires à usage domestique.

Malgré l'effort croissant de développement de son réseau de distribution, la CACL compte encore sur son territoire de nombreuses zones périurbaines et rurales non alimentées par un réseau de distribution classique.

L'approvisionnement de ces populations se fait alors essentiellement par des « points d'eau traditionnels » tels que les rivières, l'eau pluviale, les puits et les sources non protégées. Cependant, les contaminations du milieu naturel rendent l'eau de ces points de puisage impropres à la consommation (présence de coliformes fécaux, de parasites etc.).

Dans ces conditions, les bornes fontaines permettent de fournir un niveau de service minimum notamment dans les secteurs où la mise en œuvre d'un réseau de distribution d'eau potable est inenvisageable dans l'immédiat. Le réseau de distribution d'eau reste le principal objectif de la CACL.

Grâce au soutien financier de l'Office de l'Eau de Guyane (OEG), la CACL mettra en service, en 2020, trois nouvelles plateformes de bornes fontaines monétiques à usage domestique sur la commune de Macouria, dont deux à proximité du lycée agricole de Matiti (avenues du Pic Saint Loup et Omer Bacé) et une à La Bordelaise.

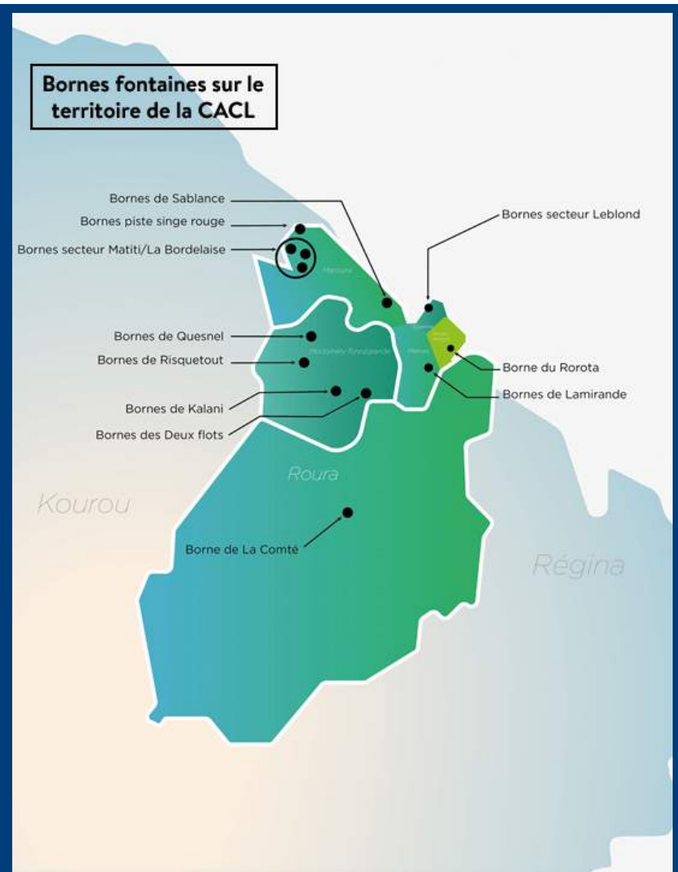

Cette opération, d'un coût total de 100 000 € est financée à 80% par l'OEG. La mise en place de ces bornes permet de :

- Développer dans un cadre formel, l'alimentation en eau potable de la zone périurbaine et rurale non desservie par le réseau actuel ;
- Réduire les risques de maladies courantes liées à l'eau ;
- Comptabiliser l'ensemble des volumes prélevés ;
- Diminuer les vols d'eau et éviter la contamination du réseau d'eau potable.

La CACL comptera sur son territoire 12 plateformes, soit un total 24 bornes fontaines à usage domestique. Des travaux d'installation d'une nouvelle plateforme de bornes fontaines au lotissement de l'Egyptienne vers Mogès à Matoury seront entrepris.

Marilin SOEROPAIMAN
Chargée de mission
Direction de l'Hydraulique et de l'Environnement
Service Eau potable de la CACL

Quelques exemples de projets financés par l'Office de l'Eau

PROJET : L'inventaire des crevettes d'eau douce de Guyane

Axe 3 : connaître pour mieux suivre la ressource en eau et appuyer à la gestion des milieux aquatiques

Les crustacés notamment les crevettes d'eau douce font partie des espèces bio indicatrices de la qualité des eaux. Pêchées et consommées, elles ont une valeur patrimoniale et pourtant elles sont encore peu connues sur le territoire.

En effet, neuf espèces sont recensées officiellement par l'Inventaire National du Patrimoine Naturel or ces dernières années, le bureau d'études ONIKHA répertoriait 14 espèces.

Le projet d'inventaire consiste donc à améliorer la connaissance sur ces organismes afin de pouvoir les prendre en compte dans les projets d'aménagement et de les intégrer dans une politique de préservation de la biodiversité.

L'inventaire se décline en trois phases. Dans un premier temps, une étude bibliographique, des prospections terrains et la participation du public. Dans un deuxième temps, le développement de nouvelles méthodologies d'inventaires et la constitution d'une base génétique des espèces guyanaises. Enfin, une action de sensibilisation du public spécialisé ou non.

Financement

Montant du projet : 47 505 €

Montant de l'aide allouée : 32 540 €

Maître d'ouvrage

Bureau d'études **ONIKHA**

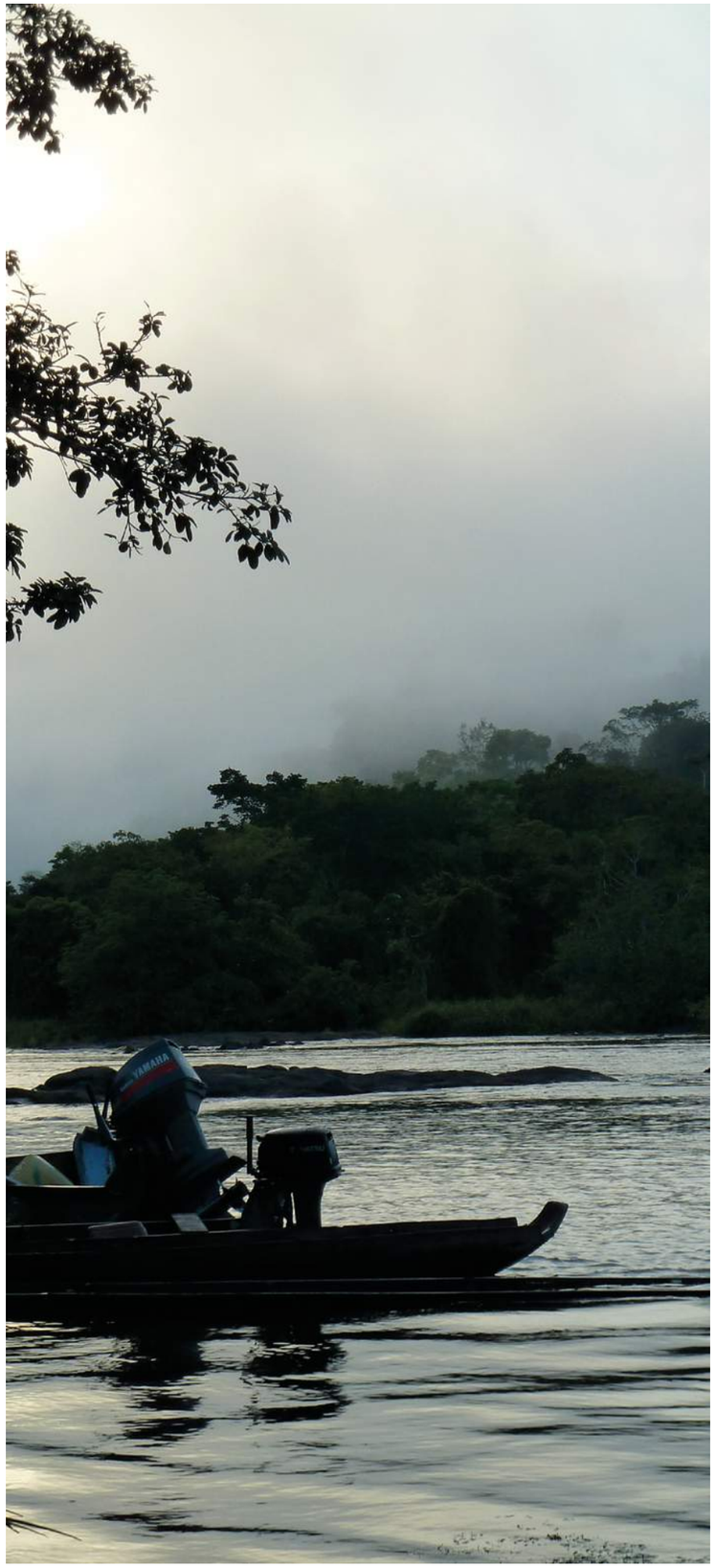

PROJET : La mise en place d'une unité de recyclage

Axe 4 : prévenir et corriger les pollutions et les désordres environnementaux industriels et agricoles

Nord-Ouest Béton est une SASU créée en 1996 qui fabrique, vend et livre du béton prêt à l'emploi sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni. Ce site produit environ 15 000 à 20 000 m3 par an de béton.

Les activités de fabrication de ce matériau génèrent des rejets de matière en suspension vers les milieux aquatiques. La société sollicite l'Office de l'Eau pour réduire ses rejets en eau et déchets, gérer ses effluents, recycler ses matériaux et l'eau pour tendre vers le zéro déchet.

Pour produire du béton, la consommation en eau est estimée à 8m3. Grâce à l'installation d'une presse à boue, 2780 litres d'eau peuvent être récupérés.

Cette unité de recyclage permet ainsi de laver les agrégats (sables et granulats) en vue de les récupérer, soit une estimation de 30 tonnes récupérées par semaine.

Ce recyclage est possible grâce à un système basé sur le principe du contre-courant avec une méthode de lavage brevetée. L'eau chargée en laitance est dirigée vers un bassin de traitement.

Financement

Montant du projet : 179 978,60 €

Montant de l'aide allouée :
53 993,58 €

Maître d'ouvrage

Nord-Ouest Béton

Quelques exemples de projets financés par l'Office de l'Eau

PROJET : Pourquoi l'eau est marron ?

Axe 5 : éducation, sensibilisation et formation

Sous couvert d'une étude approfondie, les élèves répondent que l'eau est « sale et polluée ».

Au collège Victor Schoelcher de Kourou, une classe d'excellence scientifique de 25 élèves sensibilisés à l'environnement marin grâce à une approche scientifique faisant une large part à l'observation sur le terrain, l'étude de carte satellite, l'expérimentation en laboratoire et des présentations régulières au collège par des intervenants extérieurs, ont pu répondre à cette question.

Encadrés par leur enseignant en SVT et des intervenants extérieurs, les élèves ont été initiés à l'océanologie et la découverte des espèces aquatiques. Un programme qui a débuté en septembre en classe avec plusieurs sorties sur le long littoral. Point d'orgue de ce projet, une sortie en mer jusqu'aux îles du Salut où les enfants ont pu observer la faune et flore aquatique à l'œil nu et au microscope.

À la suite des explorations les élèves expliquent que l'eau est marron car elle contient de nombreux sédiments transportés par les courants marins depuis le fleuve Amazone. Qu'au large, la couleur verdâtre s'explique par la présence d'une grande quantité de micro-organismes dans l'eau et une moindre quantité de sédiments. Depuis l'espace, les satellites mesurent ce panache de chlorophylle face aux côtes guyanaises. Au microscope, l'identification de ces micro-organismes montre qu'il s'agit en majorité de Diatomées, des microalgues appartenant au phytoplancton.

À la suite de ces recherches, le mystère sur la couleur de l'eau est résolu et n'a donc plus de secret pour ces jeunes citoyens de l'eau.

Financement

Montant du projet : 2 265 €

Montant de l'aide allouée : 1 765 €

Maître d'ouvrage

Collège Victor Schœlcher

ILS EN PARLENT

Midi Libre - VENDREDI 10 JANVIER 2020

Un Héraultais découvre en Guyane des espèces de moules rarissimes

BIOLOGIE

Vincent Prié revient avec des bivalves qui n'avaient pas été revus depuis 1798.

« *Fen suis tout fier. Cette mission est vraiment un succès.* » Le biologiste Vincent Prié montre d'un geste non butin scientifique, en transit vers le Muséum national d'histoire naturelle de Paris. Une soixantaine de coquilles de moules d'eau douce récoltées dans les rivières de Guyane et qui appartiennent à huit espèces. Les coquilles sont soigneusement numérotées dans des sachets, leurs chairs baignent dans des fioles remplies d'alcool. « *On en a pour trois ans à étudier tout ça.* »

Retour d'expédition pour le naturaliste lodévois. « *L'idée m'est venue en consultant un guide des mollusques de Guyane. Il y avait seulement trois données de trois espèces différentes et elles dataient de plus d'un siècle. Même si, bien, les eaux sont très noires, je me suis dit qu'on était passé à côté de quelque chose…* »

Un Indiana Jones de la forêt tropicale

Le spécialiste des bivalves a d'abord fait la tournée des cinquante-neuf muséums régionaux d'histoire naturelle. Ce qui lui a permis de découvrir qu'en réalité, une dizaine d'espèces de moules de ce département d'outre-mer avaient déjà été recensées, pour la plupart à l'époque des grandes expéditions naturalistes. Autre piste : aller sur place pour rencontrer les habitants, notamment les pêcheurs. Ce qui permettrait aussi de faire des prélèvements dans les cours d'eau pour effectuer des analyses génétiques (ADN environnemental).

Le projet de voyage a pu voir le jour grâce à un financement de 5 000 € du muséum.

Deux semaines de mission durant lesquelles Vincent, accompagné d'un collègue, a, sur les indications des locaux, joué les Indiana Jones dans une forêt tropicale peuplée de jaguars, de loutres géantes et de raies venimeuses (1). « *En l'absence de route, on a pris un petit zodiac pour aller du côté de Saül sur la rivière Limonade. Et là, on a trouvé une belle population d'Anodontites crispata (Anodontites crispata), une espèce décrite en 1798 mais jamais revue depuis. C'était un grand moment d'émotion* », souligne le naturaliste. Autre moment magique, la découverte lors de la remontée du fleuve Kourou en pirogue de cinq exemplaires de moules des Bivaves (*Anticodonta fusiniflia*), une espèce de deux centimètres collectée une seule fois en 1931.

« *Cette expédition présente d'abord un intérêt scientifique dans le cadre d'un inventaire de la biodiversité. Des échantillons de chair de chaque famille de ces bivalves sont en cours d'analyses génétiques dans un laboratoire au Portugal.* »

Les dégâts de l'orpaillage

Autre perspective, les moules sont de véritables sentinelles de la qualité de l'eau, qu'elles filtrent en permanence. Or, les rivières de Guyane sont polluées au mercure, un élément chimique utilisé pour l'extraction de l'or. « *Cette activité bouleverse la vie des rivières qui peuvent tout teinter chocolat… Le mercure se retrouve dans les poissons et l'eau consommée par les populations locales. L'étude des moules va nous permettre de suivre l'évolution de la qualité des cours d'eau dans un but simulateur.* »

Ghislaine Guibaud

Vincent Prié est parti, sur les pas des grands naturalistes du passé, plonger dans les rivières guyanaises.

Ne pas spolier les autochtones

PARTAGE Autant son départ, Vincent Prié a dû remplir une demande d'Accès et partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées (APA). Le protocole de Nagoya (2010) vise à protéger les populations locales de la biopiraterie. « *Une partie de ma récolte va être conservée au muséum à Guyanne. Toutes mes publications devront être diffusées sur place. Et durant mon séjour, j'ai fait des interventions dans les écoles et formé le personnel des réserves naturelles.* »

(1) Guillaume Pétit, chargé de la logistique et des aspects techniques.

4 ● FA GUYANE ● VENDREDI 12 JUILLET 2019

VIE LOCALE

Lycéens et étudiants en mission

Tous les étudiants et lycéens ne sont pas encore en vacances. Sept d'entre eux sont partis en mission scientifique sur le Maroni. Ils collecteront des mesures pour le satellite Swot dont le lancement est prévu fin 2021.

Ce satellite est dédié à la mesure de la hauteur de tous les corps en eau sur Terre. Il doit emporter à 891 km d'altitude un altimètre capable de surveiller les fleuves et lacs de la planète. Une première campagne exploratoire a été réalisée en décembre. Cette semaine, les équipes sont de retour sur le terrain pour collecter des mesures. Depuis dimanche et jusqu'à demain, lycéens et étudiants découvrent, aux côtés des scientifiques, les métiers auxquels ils se destinent et voient la Guyane d'une façon inédite.

A. G.

LISTE DE TOUTES LES AIDES ATTRIBUÉES

	Projets par porteur	Nombre de projet	Montant attribué
Associations environnementales	Association Daliloo Au cœur de l'eau avec Daliloo	1	4 000,00 €
	Association Graine Guyane Alteryana, écofestival des alternatives péyi	1	5 000,00 €
	Comité français de l'UICN Incroyable Guyane : la vase source de vie	1	25 000,00 €
Collectivités	Communauté de Communes de l'Ouest guyanais (CCOG) Accompagnement du service public, financement d'un poste d'ingénieur Eau & Assainissement	1	40 600,00 €
	Communauté de Communes de l'Est guyanais (CCEG) Accompagnement du service public, financement d'un poste d'ingénieur Eau & Assainissement	1	40 600,00 €
	Communauté de Communes des Savanes (CCDS) Structuration du SPANC : équipements	1	163 450,00 €
	Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) Etude de faisabilité d'une filière de gestion des produits issus du curage des canaux pluviaux Thèse sur l'hydrogéologique de socle en Guyane : caractérisation des processus de recharge par approches hydrodynamique et géochimique Mise en place de bornes fontaines monétiques à Macouria	3	27 309,00 €
	Commune de GRAND SANTI Renforcement des capacités d'eau potable du bourg à partir d'eau de surface	1	52 000,00 €
	Commune de MANA Réalisation de forages de reconnaissance et de tests hydrauliques au village de Gotali, à Bassin Mine d'Or et à Charvein Révision du schéma directeur d'assainissement	2	146 000,00 €
	Commune de CAMOPI Traitement des eaux usées du Bourg de Camopi - Mise en place d'une filière rustique -Phase 1 : «Etudes»	1	60 000,00 €
Scolaires	Lycée professionnel Jean-Marie Michotte L'Eau et les sites RAMSAR de Guyane	1	6 000,00 €
	Collège Auguste DEDE Parlement des jeunes pour l'eau en Guyane	1	10 000,00 €
	Collège Sainte Thérèse RandEau	1	4 000,00 €
	Collège Victor Schoelcher Classe d'excellence : la couleur de l'océan	1	1 765,00 €

	Projets par porteur	Nombre de projet	Montant attribué
Publics (instituts de recherches, groupements	IRD Campagne d'hydrologie spatiale sur le Maroni	1	12 830,00 €
	CNRS Guyane EXPHYTO - FPV insaturé/saturé à Awala-Yalimapo	1	46 000,00 €
	GIP-FCIP Projet CORACINES	1	116 520,00 €
Privées (industriels, bureau d'étude, enteprises...)	Nord Ouest Béton Mise en place d'une unité de recyclage	1	53 994,00 €
	CARACOL Bivalves dulçaquicoles de Guyane	1	37 000,00 €
	ETIAGE Guyane Performance et fiabilité de différentes configurations de filtres plantés de végétaux adaptées au contexte équatorial	1	100 000,00 €
	BIOTOPE Mission de connaissance taxonomique des poissons de l'Oyapock et de l'Approuague	1	11 000,00 €
	ONHIKA Projet CRIQUE (Crevettes d'eau douce de Guyane : Inventaire, génétiQUE et Sensibilisation)	1	32 540,00 €
	GREEN Agency International GREEN DAYS GUYANE – 1er Salon éco citoyen	1	4 000,00 €
	Kôté Foret Perspectives mangroves II	1	24 750,00 €
Avenants	Commune de Kourou Elaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable	-	30 000,00 €
	La SOLAM Mise en place d'un dispositif-pilote de traitement des eaux usées industrielles de la laiterie	-	16 000,00 €
	Commune d'Iracoubo Adduction en eau potable- Réservoir du bourg et de Bellevue - Phase 1 : Etudes	-	40 000,00 €
Total		***27***	***1 110 358,00 €***

LA POLITIQUE DE L'EAU

En 2019, elle est marquée par de nombreuses actions pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques présentant des enjeux sociaux, environnementaux et économiques majeurs dans un contexte de forte croissance démographique. Les efforts au niveau local sont entrepris cependant il reste beaucoup à faire.

- **180 cours d'eau** classés en mauvais état
- **1 pôle d'excellence de l'eau** pour intégrer l'eau dans l'aménagement urbain
- **1 déclaration transfrontalière** pour le partage d'information avec le Suriname et le Brésil
- **8 contrats de progrès signés** pour l'eau et l'assainissement

ÉTAT DES LIEUX DE LA QUALITÉ DES MASSES D'EAU

En décembre 2019, le Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB) et l'Office de l'Eau actualisaient l'état des lieux de la qualité des masses d'eau. Une étape clef pour la rédaction du prochain SDAGE qui débutera en 2020.

Les masses d'eau guyanaises

851	2	1	29
masses d'eau cours d'eau	eaux souterraines	plan d'eau (Petit Saut)	eaux de transition

BILAN DE L'ÉTAT DE LA QUALITÉ DES EAUX GUYANAISES

En signant la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), les pays membres de l'Union Européenne se sont engagés à atteindre le bon état des eaux à différents horizons, 2015, 2021 et 2027.

Pour répondre à cet objectif de bon état, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) planifie un ensemble de mesure et d'actions pour les 6 années à venir.

La finalisation de l'état des lieux

L'année 2019 aura donc été marquée par la finalisation de l'état des lieux pour la préparation du troisième et dernier cycle de gestion (2022 – 2027) prévu par la DCE. Cet état permet de caractériser l'état des eaux et d'identifier les sources de pollutions et les pressions qui s'exercent sur la ressource en eau et ses milieux. Il permet également de caractériser les usages de l'eau.

Des pressions qui se renforcent

Cette année, à l'échelle du bassin guyanais, 23,4% des cours d'eau, contre 18% en 2013, sont en risque de non atteinte des objectifs de bon état fixés pour 2027. Cette régression de 5,4 points s'explique par l'augmentation de l'activité aurifère et par l'amélioration des méthodes de détermination de l'état des masses d'eau. Même si ces chiffres ne traduisent pas exactement l'ampleur des dégradations, ils matérialisent le chemin restant à parcourir pour atteindre l'objectif de bon état.

L'activité aurifère légale et illégale génère de forts impacts sur les milieux aquatiques (matière en suspension, destruction du cours d'eau etc.) et est la première cause du mauvais état observé.

D'autres pressions sont identifiées notamment les pollutions industrielles, agricoles et domestiques. 2% des cours d'eau sont ainsi dégradés par les déchets ou par l'activité extractive des carrières.

1,4% sont dégradés par les produits phytosanitaire. En cause, l'herbicide le plus vendu sur le territoire, le glyphosate qui représente 24 tonnes par an et le chlorpyriphos-ethyl qui est une substance active des insecticides, environ 2 tonnes vendues par an.

Enfin, la qualité des eaux littorales est altérée par le rejet des eaux usées des systèmes d'assainissement public. Bien souvent, il s'agit de réseaux d'assainissement dont le respect de la conformité réglementaire est en cours de régularisation. A savoir, qu'un travail important a été réalisé et désormais la majorité des systèmes d'assainissement sont suivis en auto-surveillance. La mise en place des Services public d'assainissement non collectif (SPANC) contribuera à mieux évaluer et réduire la pression de l'assainissement non collectif sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Un risque de non atteinte des objectifs 2027

Globalement, c'est un peu plus de 1/5ème des masses d'eau qui risque de ne pas atteindre les objectifs environnementaux fixés. Ce risque est principalement lié à la pression de l'activité aurifère légale et illégale additionnée à un état écologique initial peu satisfaisant.

Ainsi, sur ces 180 masses d'eau, 150 ont un RNAOE écologique porté uniquement par un risque d'altération lié à la pression de l' activité aurifère (légale et illégale) et 22, par la combinaison d'un risque d'altération lié à l'orpaillage et à d'autres pressions. Seules 6 masses d'eau cours d'eau sont évaluées en RNAOE écologique sans impliquer l'activité aurifère.

En raison des facteurs de pressions importants qui s'accroissent sur le bassin d'ici à 2027, l'état des milieux aquatiques et des eaux souterraines aurait tendance à se dégrader si aucune nouvelle action n'est entreprise.

On passerait ainsi à 18% de cours d'eau en bon état écologique en 2027, contre 32 % en 2019. Cela montre que le simple maintien des résultats obtenus, a fortiori leur amélioration, nécessite de nouveaux efforts.

METTRE EN OEUVRE LE PÔLE D'EXCELLENCE DE L'EAU

Le 13 décembre 2019, le séminaire de clôture de l'Atelier des territoires a réuni une cinquantaine de personnes. L'occasion de partager les résultats d'un an et demi de travail avec l'ensemble des acteurs du territoire et d'amorcer une étape cruciale : celle de la mise en œuvre de la stratégie.

Eléments clés

Un projet porté et animé par l'Office de l'Eau, la DEAL et l'AudeG

***1** pôle d'Excellence de l'Eau*

***2** orientations d'action*

Avril 2019, 3ème atelier des territoires pour prendre en compte l'eau dans l'aménagement

BILAN DE L'ATELIER DES TERRITOIRES

Lancée en janvier 2018, la démarche de l'Atelier des territoires a réuni une large palette d'acteurs institutionnels, politiques, techniques, associatifs et le grand public autour d'un thème « Intégrer l'eau dans l'aménagement du territoire ».

Ainsi, 3 ateliers de coproduction sous forme de visites terrain, de tables rondes ont abouti à l'élaboration d'un diagnostic et la formalisation de 6 promesses de l'eau, l'émergence d'une stratégie visant à faire de l'eau une ressource pour un aménagement exemplaire et le choix de la Crique Fouillée comme territoire démonstrateur. En effet, la Crique Fouillée est le territoire d'expérimentation idéal, tant par son interface écologique que par sa position stratégique sur le plan urbain, pour accueillir des actions permettant de faire de l'eau une ressource pour l'aménagement.

Lors du 3ème atelier organisé en 2019, les participants ont affiné la stratégie d'intervention autour d'un Pôle d'excellence de l'Eau et plusieurs fiches actions sur deux thématiques.

Une masse d'eau ayant un état écologique ou chimique dégradé et/ ou subissant une pression significative, est déclassée par l'indicateur de risque de non atteinte des objectifs environnementaux (RNAOE) qui indique la probabilité de ne pas atteindre l'objectif de bon état fixé par la Directive Cadre sur l'Eau à l'horizon 2027.

Le pôle d'excellence de l'Eau

La stratégie du Pôle d'Excellence de l'Eau vise à encourager la co-construction des projets, la transversalité des enjeux hydrauliques, des politiques d'aménagement et la préservation des milieux aquatiques. Pour répondre aux objectifs opérationnels définis par le Pôle d'Excellente de l'Eau, deux orientations d'action sont retenues :

- Favoriser la multifonctionnalité de la trame hydraulique

Cet axe remet la trame hydraulique au cœur du territoire en prenant en compte, l'histoire de la crique Fouillée, les différents ouvrages présents, les usages et les fonctions en intégrant l'aspect multifonctionnel favorisant ainsi la mise en commun de financement pour l'entretien du futur site aménagé.

- Vivre dans une zone inondable

Cet axe permet d'intégrer la question de l'eau dans les aménagements urbains. En effet ces derniers y intègrent difficilement l'eau pour diverses raisons. La valorisation de la crique Fouillée reposera sur l'étude de faisabilité pour des aménagements en zone inondable et des expérimentations.

Crique fouillée, territoire démonstrateur

Ouvrir le débat sur les spécificités guyanaises

Cette démarche a permis de rapprocher les acteurs de l'aménagement et de la gestion de l'eau et de les orienter vers une ambition, celle de retrouver la logique globale des écoulements à l'échelle du bassin-versant ou il existe une interdépendance entre l'amont et l'aval.

Expérimentée sur la Crique Fouillée, cette démarche permettra à terme de définir une méthodologie pour l'ensemble du territoire guyanais. La révision du plan de prévention des risques inondations est l'occasion pour le Pôle d'Excellence de l'Eau d'ouvrir le débat entre collectivités et Etat pour une évolution réglementaire qui prend en compte les spécificités guyanaises.

AMORCER LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

L'Office de l'Eau avec le soutien de l'Office International de l'Eau (OIEau), la DEAL, la CTG et d'autres partenaires, lancent le projet BIO-PLATEAUX pour développer le partage d'information sur l'eau et la biodiversité des milieux aquatiques de l'Oyapock et du Maroni avec le Brésil et le Suriname.

Signature de la déclaration commune entre les partenaires du projet, soit la Directrice de l'OEG, Myriane Inimod, le Directeur de l'OIEau, Eric Tardieu, le Coordinateur du projet Bio-Plateaux de l'Amapa, Wagner Pinheiro Costa, le Coordinateur du projet Bio-Plateaux du Suriname, Riad Nurmohamed. En présence de la Ministre des Outre-mer, Annick GIRARDIN et du Président de la CTG, Rodolphe ALEXANDRE

PREMIERS PAS VERS LE PARTAGE D'INFORMATIONS

Le 26 novembre, la conférence internationale BIO-PLATEAUX réunit de nombreux acteurs, des autorités ministérielles et territoriales du Suriname, du Brésil et de la Guyane. L'opportunité pour les 140 participants de formuler leurs attentes pour un meilleur partage de l'information sur l'eau et la biodiversité aquatique. Ainsi, ils ont mis en évidence les grands enjeux de chaque bassin versant autour de trois thématiques :

- l'amélioration et le partage des connaissances
- les conséquences et la maîtrise des pollutions minières, industrielles et urbaines
- la prévention des risques de crues

Signature de la déclaration commune

À l'issue de la conférence, les partenaires OIEau, Office de l'Eau, l'AdeKUS et l'Agence de l'Amapa signent la Déclaration de Cayenne en présence des autorités ministérielles et territoriales compétentes. Cette déclaration intègre cinq orientations :

- « Une meilleure caractérisation des ressources en eau et de la biodiversité aquatique est souhaitable sur les deux bassins hydrographiques, par le renforcement du monitoring et des réseaux de mesure relatifs à la quantité comme la qualité des ressources en eau, y compris en utilisant les moyens technologiques les plus avancés tels que l'hydrologie spatiale » ;
- « le partage de l'information disponible, des expériences et des connaissances, est fondamental pour éclairer la prise de décision. Il peut être mis en œuvre au travers d'outils de valorisation communs des données produites (plateforme en ligne, catalogues de métadonnées, notamment). Il peut aussi être favorisé par des rencontres régulières entre les acteurs techniques et producteurs de données sur les bassins transfrontaliers » ;
- « la mise en œuvre du projet BIO-PLATEAUX doit être progressive de sorte que l'appropriation par les acteurs soit assurée et que la confiance soit renforcée. Il est donc souhaitable que des actions pilotes sur la production de données, leur homogénéisation, la formation, le partage d'informations et de connaissances soient menées » ;
- « à terme, l'existence d'un Observatoire transfrontalier sur les ressources en eaux, conçu comme un lieu de partage de connaissance et d'expériences, faciliterait le développement d'un cadre d'échange pérenne et adapté aux besoins des acteurs » ;
- « les partenaires soulignent l'utilité d'assurer une large promotion des conclusions de la conférence, à la fois pour informer les populations et acteurs et pour susciter l'adhésion au projet. »
- Le lendemain de la Conférence, un premier groupe de travail est organisé où acteurs scientifiques, techniques et politiques ont échangé sur les pistes de travail et sur le plan d'action à tenir jusqu'à 2021.

Novembre 2019, ouverture de la conférence Bio-Plateaux avec l'allocution du Président de la CTG, M. Rodolphe ALEXANDRE – crédit photo CTG

Eléments clés

***140** participants*

***3** thématiques*

***1** déclaration signée*

***5** orientations stratégiques*

Vers un Observatoire transfrontalier sur la gestion de l'eau et la biodiversité aquatique

Pour susciter une dynamique d'échanges, les partenaires se sont accordés sur la mise en place d'un réseau d'animation BIO-PLATEAUX et sur le développement d'une plateforme web d'information sur l'eau et la biodiversité des fleuves Maroni et Oyapock.

Ce réseau d'animation est construit sur trois piliers complémentaires suivants : l'organisation de groupes techniques transfrontaliers, les visites techniques et la diffusion. Pour animer ce réseau, chaque bassin versant dispose d'un comité de pilotage, d'un comité technique et d'un groupe de travail technique.

Quant à la plateforme web BIO-PLATEAUX, elle a pour ambition de recueillir, de rendre interprétable, de valoriser et de diffuser, les informations sur l'eau produites sur le plateau des Guyanes à destination des professionnels, des décideurs et du grand public.

Il sera ainsi possible de retrouver sur cette plateforme des documents sur l'eau et la biodiversité aquatique comme :

- des retours d'expérience sur les bonnes pratiques,
- des documents de sensibilisation, des cartographies,
- un catalogue de métadonnées et des données brutes,
- des méthodes et striges conjointes de monitoring,
- les schémas directeurs des données sur l'eau,
- des outils pédagogiques etc.

Les tâches opérationnelles et les développements associés à la création de la plateforme d'information sont mises en œuvre par l'OIEau, en articulation étroite avec les partenaires du projet.

RENFORCER LES CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DES COMMUNES

Ce mardi 3 décembre 2019, l'Office de l'Eau signait les premiers contrats de progrès lors de la 3ème conférence régionale des acteurs de l'eau.

Décembre 2019, signature des premiers contrats de progrès – crédit photo CTG

SIGNATURE DES PREMIERS CONTRATS DE PROGRÈS

Le Contrat de Progrès est la déclinaison de la stratégie régionale élaborée par la Conférence régionale des acteurs de l'eau (CRAE) en 2016, dans le cadre du plan national EAU-DOM.

Ce contrat est une convention entre l'Etat et autorités compétentes visant à accompagner ces dernières dans l'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement. Il vise également à tenir compte des objectifs sociaux et environnementaux. Cet outil est contractualisé sur une période de 5 ans.

Une réponse au besoin en matière d'eau et d'assanissement

L'état des lieux montre que le parc d'équipement en eau potable et assainissement (hors eau pluviale) guyanais nécessite de structurer la gestion financière des services eau et assainissement et d'en améliorer leur exploitation.

Ainsi, l'élaboration du contrat de progrès est l'occasion de mettre en œuvre les bases d'une gestion comptable et budgétaire en conformité avec la réglementation en vue de :

- créer des budgets annexes ;
- assurer un suivi patrimonial à travers un état de l'actif consolidé ;
- mettre en œuvre une tarification de l'eau qui assure l'indépendance financière des services vis-à-vis du budget principal.

Les Contrats de Progrès proposent une véritable évolution permettant de sortir de la logique des financements au « coup par coup ». Ils visent à fédérer les cofinancements des acteurs autour d'objectifs communs, sur un pas de temps pluriannuel, à la fois adapté à la reconquête progressive de la maîtrise d'ouvrage des services et de leurs équilibres financiers.

Sur le plan stratégique, ces contrats représentent un outil de pilotage pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

credit photo CTG

8 contrats de progrès signés

Une démarche de consultation avec les communes

Par le biais de son Unité d'ingénierie, l'Office de l'Eau a participé activement à l'élaboration de ces différents contrats. De nombreuses réunions ont permis aux collectivités et à l'Office d'échanger sur les enjeux liés à l'amélioration du service rendu à l'usager mais aussi sur les actions de protection des milieux aquatiques. Dans cette démarche de co-construction, l'Office de l'Eau a contribué à l'orientation globale notamment sur les points suivants pour :

- améliorer l'exploitation des services d'eau et d'assainissement
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion patrimoniale des réseaux
- étendre la couverture des services
- mettre en œuvre un programme d'investissement d'infrastructure et des actions de renforcement de la gestion des services

L'Office de l'Eau suivra les actions à venir pour le territoire.

FOCUS : DES COLLECTIVITÉS EN ACTION

Cette rubrique met en lumière l'initiative des collectivités en faveur des milieux aquatiques. Cette année, la commune de Saint-Georges de l'Oyapock et la Communauté de communes de l'est guyanais sont à l'honneur.

À L'EST, UN BATEAU COLLECTEUR DE DÉCHETS FLUVIAUX

Confronté à la pollution, le fleuve Oyapock est particulièrement impacté par les rejets de déchets ménagers.

La CCEG, en bref

- **Date de création :** Novembre 2002
- **Présidée par :** Georges ELFORT
- **Nombre de commune :** 4 (Saint-Georges de l'Oyapock, Régina-Kaw, Camopi, Ouanary)
- **Nombre d'habitants :** 7 012 habitants
- **Surface en km2 :** 25 560 km²
- **E ectif :** 16

La gestion des déchets en chiffres
(en moyenne de 2015 à 2019)

- ***2660t*** *de déchets ménagers et assimilée*
- ***666t*** *d'ordures ménagères*
- ***364t*** *d'encombrants*
- ***300t*** *de déchets verts*

LUTTER CONTRE LA POLLUTION FLUVIALE

Avec un bassin versant couvrant une superficie de 26 450 km2, l'Oyapock est le second plus grand fleuve du réseau hydrographique guyanais. Sur ces 403 km de long, ce fleuve dessine la frontière avec la Guyane et le Brésil. Au fil du fleuve, la pollution domestique est un problème écologique qui affecte la qualité de l'eau de l'Oyapock et les villages alentours.

En 2018, la commune de Saint-Georges-de-l'Oyapock saisit l'opportunité de la démarche labellisée des Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) pour porter un projet novateur sur le territoire. Un projet mené sous l'impulsion du directeur de cabinet de la mairie, Antoine LEDUC. Ainsi, en décembre 2019, la commune se dote du premier bateau collecteur de déchets « l'Oyapockoise ».

Afin de renforcer son périmètre d'intervention sur ses territoires, la Communauté des communes de l'est guyanais (CCEG) signe une convention de mise à disposition de l'Oyapockoise avec la mairie de Saint-Georges. Cette convention entre dans le cadre de ses compétences gestion des déchets et gestion des milieux aquatiques.

L'enjeu de cette convention est triple. « D'une part réglementaire en permettant de disposer d'un exutoire aux normes pour les déchets collectés sur les rives. D'autre part organisationnel en étendant le service public de collecte des déchets à une partie des zones non desservies aujourd'hui. Et enfin, environnemental, en préservant le bon état de l'eau de l'Oyapock ainsi que sa biodiversité faunistique et floristique » explique Kevin WILLIAM, chargé de mission déchets et environnement à la CCEG.

Le ramassage des déchets fluviaux concernera donc les rives de Blondin, Tampack, Trois palétuviers, Ouanary et Saint-Georges. Une tournée par semaine est prévue pour la commune de Ouanary.

Perspectives d'avenir

En parallèle des tournées de l'Oyapockoise, la CCEG prévoit la mise en place d'une campagne de sensibilisation sur les déchets ménagers auprès de ses populations. Un projet qui mobilisera ses services « déchets et environnement » et « eau et assainissement ». In fine, une convention transfrontalière avec le Brésil pourra être envisagée pour assurer une collecte des déchets sur les deux rives.

La CCEG envisage également d'élargir son périmètre d'intervention «via de nouveaux recrutements et/ou la mise en place de nouvelles missions, tout cela n'est pas exclu» cite Madame Armande ANATOLE, directrice générale des services de la CCEG. Les établissements intercommunaux se sont vu confier la compétence GEMAPI en 2018 cependant tous connaissent des difficultés à la mettre en place. Madame ANATOLE en témoigne :

«La CCEG a récupéré la compétence GEMAPI en 2018, mais ne disposait pas de l'ingénierie nécessaire pour l'exécution de cette compétence. Aujourd'hui, c'est chose faite avec l'embauche d'un chargé de mission qui s'attelle à la mettre en œuvre. Notamment par le lancement d'un marché d'étudevisant à définir son périmètre d'exécution, élaborer un état des lieux et enfin proposer des scénarios d'organisation de la compétence, y compris sur le plan financier et juridique. Ce n'est qu'à partir de là, que nous aurons les grandes orientations d'application de cette compétence sur le territoire de la CCEG et donc que nous pourrons mieux appréhender les difficultés qui l'accompagne»

Bateau dépollueur - crédit photo AL (France-Guyane)

L'APPUI AUX COLLECTIVITÉS

Pour accompagner les collectivités dans la mise en oeuvre d'une politique en eau et assainissement, l'Office de l'Eau créé une Unité d'ingénierie de projet et poursuit le développement de ses outils pour faciliter l'accès à l'information et la prise de décision.

- **1 unité d'ingénierie** créée
- **3 postes d'ingénieurs eau et assainissement** créés
- **1 outil d'information** sur les réseaux d'eau

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

L'Office de l'Eau à travers son Unité d'ingénierie de projet accompagne activement toutes les collectivités dans le lancement de projets structurants et dans le transfert de compétences eau et assainissement, afin de développer une stratégie globale pour le territoire.

CRÉATION D'UNE UNITÉ D'INGÉNIERIE

Les besoins d'accompagnement des autorités organisatrices des services publics d'eau potable et d'assainissement de la Guyane nécessitent des interventions au-delà de ce que prévoit le décret de 2007 qui cadre les missions d'assistance technique des offices de l'eau. Récemment, le décret n°2019-589 du 14 juin relatif à l'assistance technique fournit par les départements à certaines communes et à leurs groupements et modifiant des dispositions du code général des collectivités territoriales conforte les missions de conseil et d'assistance technique des offices de l'eau auprès des collectivités. Ainsi, depuis 2015 l'accompagnement de l'Office auprès des collectivités entre pleinement dans cette nouvelle réglementation.

Une stratégie d'accompagnement

L'Office de l'Eau a saisi l'opportunité des Assises de l'Outre-mer pour relancer son intention de créer une unité ayant vocation à renforcer l'accompagnement auprès des collectivités. Le projet d'unité d'ingénierie voit le jour notamment grâce à l'appui de l'Agence française pour la biodiversité qui finance à 50% les trois postes d'ingénieur attendus.

Au mois de septembre 2019, le premier ingénieur Eau & Assainissement est recruté au sein de l'unité d'ingénierie. Auprès des autorités organisatrices, l'unité assure un accompagnement dans la mise en place et le suivi des projets en eau et assainissement mais aussi dans le transfert des compétences avec les EPCI de l'Est et de l'Ouest guyanais. Cette unité réalise des missions de conseils et d'assistance technique pour le lancement de projets des collectivités (schéma directeurs, structuration des services...)

Des outils pour l'élaboration et le lancement d'études structurantes

L'Unité d'ingénierie rédige deux guides pour l'élaboration d'études cadres comme les schémas directeurs afin de faciliter et d'accélérer les lancements des marchés publics. Les schémas directeurs constituent des documents majeurs pour améliorer la gestion, le fonctionnement, la structuration et la connaissance des systèmes d'eau potable (AEP) et d'assainissement (SDA, SGEP). Ils visent également à protéger les milieux aquatiques.

Le développement d'une vision territoriale

La mise en place de l'Unité d'ingénierie et le renforcement des capacités humaines des EPCI répond au besoin d'être au plus près des attentes du territoire et de tendre vers une plus grande autonomie des services. Pour cela, l'ambition affirmée de l'Office est de constituer un réseau territorial sur lequel les politiques publiques pourront s'appuyer.

L'Office de l'Eau veut alors se placer au cœur d'un réseau d'ingénierie territoriale, composé des chargés de mission eau et assainissement de la CCOG, de la CCEG et du SPANC de la CCDS.

In fine, il s'agit d'impulser des projets d'envergure pour améliorer les services des collectivités de réaliser le meilleur transfert de compétences possible.

PARTAGER LES DONNÉES PUBLIQUES

Véritable collecteur de données, l'Office de l'Eau met à disposition des collectivités un outil permettant une vue d'ensemble sur les réseaux d'eau.

CAP SUR LA MUTUALISATION DES DONNÉES

De nombreuses données sur l'eau notamment les plans de réseaux sont disponibles sur le territoire. Cependant aucune de ces informations ne sont ni mutualisées ni structurées de façon homogène pour qu'elles soient exploitées.

Partant de cette constatation, l'Office de l'Eau a engagé la mutualisation de l'ensemble des données techniques et géographiques qu'elles portent sur l'eau ou ses usages.

En fin d'année, la base « réseaux d'alimentation en eau potable et assainissement » (RAEPA) voit le jour.

Elaborée suivant les standards rédigés par la commission de validation des données pour l'information spatialisée (COVADIS), cette première version compile les données d'eau potable et d'eaux usées.

À terme, elle regroupera l'ensemble des informations géolocalisées sur :

- les réseaux d'eau potable et de circulation des eaux usées et pluviales collectées,
- les « noeuds de réseau », ouvrages et appareillages installés aux jonctions,
- les tronçons , ouvrages et appareillages qui sont réparés.

Cette matière première est collectée, rassemblée, structurée et mutualisée une fois par an.

L'objectif est donc de créer un outil efficace en matière d'eau et d'assainissement collectif pour les collectivités, les partenaires acteurs de l'eau et les services de l'Etat.

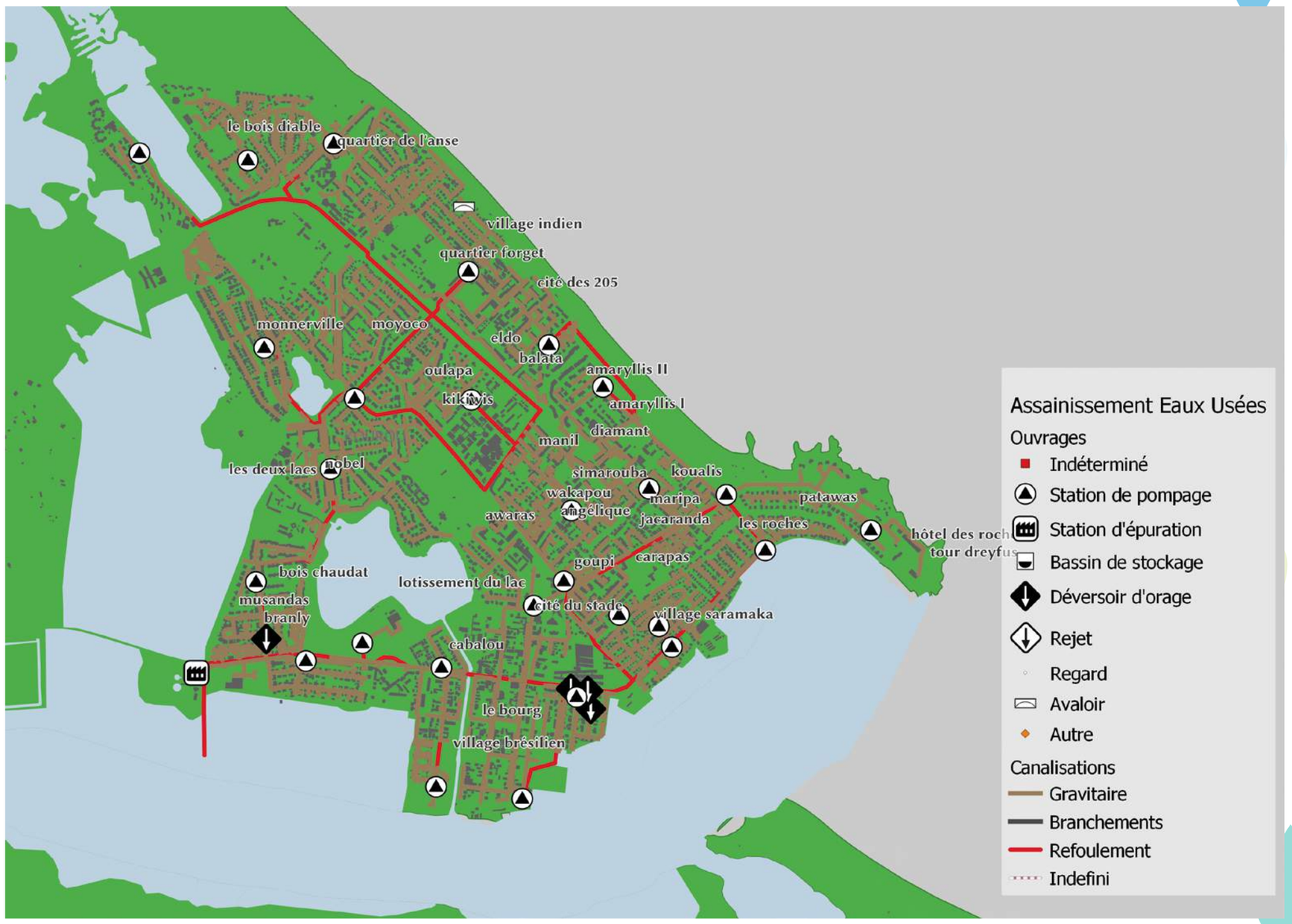

Eau'Rendez-vous

Organisé le jeudi 04 avril 2019 au Grand hôtel Montabo
Cette réunion thématique sur le thème du partage de données sur l'eau a permis d'amorcer le projet de la base RAEPA.

LES EAUX DE BAIGNADE

Les profils de baignade permettent d'identifier les sources de pollutions et de définir des mesures d'amélioration et ou de protection des zones de baignades (criques, chutes etc.). L'Office de l'Eau accompagne les communes dans la définition de leurs profils.

- **2 criques** concernées

- **1 commune** pour l'élaboration des profils des eaux de baignades

SINNAMARY ÉLABORE SES PROFILS DE BAIGNADE

Le recensement des eaux de baignade de 2018 comptait 20 points d'eau dont la crique Canceler et la crique Toussaint à Sinnamary.

FERMETURE POUR QUALITÉ DE L'EAU INSUFFISANTE

L'Agence régionale de santé (ARS) adresse à la commune de Sinnamary un courrier d'information sur la non conformité de l'eau de baignade de la crique Toussaint et lui informe de l'obligation de procéder à la fermeture de cette dernière par arrêté municipal. En effet, la reglementation impose l'interdiction ou déconseille la baignade de manière permanente dès lors que la qualité de l'eau de baignade est insuffisante pendant 5 années de suite.

Or, cette crique représente un enjeu touristique majeur pour la population sinnamarienne. Face à la priorité de cet enjeu, le maire de la commune souhaite se mettre en conformité réglementaire en élaborant le profil de baignade et en mettant en œuvre le plan d'actions permettant la ré-ouverture de la baignade rapidement.

L'ÉLABORATION DU PROFIL DES EAUX DE BAIGNADE

Dans son rôle de conseil et d'assistance technique aux maîtres d'ouvrage, l'Office de l'Eau de Guyane a donc été sollicité par le maire de Sinnamary pour un accompagnement technique et financier à l'élaboration des profils des eaux de baignade des criques Canceler et Toussaint.

L'enjeu de ces profils est donc d'une part de préserver la qualité de la crique Canceler pour continuer l'accueil des baigneurs et de prévenir d'éventuelles sources de pollution. D'autre part d'améliorer la qualité de la crique Toussaint afin d'accueillir à nouveau des baigneurs.

Pour y répondre, la commune de Sinnamary lance un marché pour l'élaboration des profils des eaux de baignade. Ce travail se déclinera en 3 temps :

- l'état des lieux à partir de données existantes
- le diagnostic de la zone d'étude
- la définition de mesures préventives ou correctives des pollutions

Une fois les sources de pollution identifiées, la commune de Sinnamary adoptera un plan de gestion préventive pour la crique Canceler et un plan de gestion corrective pour la crique Toussaint. Cette dernière pourra réouvrir une fois que le bon état des eaux sera reconquis.

L'AUTO-SURVEILLANCE

Dans son rôle de contrôle, l'Office de l'Eau réalise des audits d'auto-surveillance des ouvrages d'assainissement. Il apporte également conseils aux collectivités afin d'améliorer le fonctionnement des ouvrages et de diminuer l'impact des rejets sur les milieux aquatiques.

- **14 audits** d'auto surveillance en régie
- **1 campagne** pour la recherche de substances dangereuses

INSPECTER LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

Conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 et à la Directive eaux résiduaires urbaines, l'Office de l'Eau poursuit son expertise technique sur les ouvrages d'assainissement.

LES AUDITS D'AUTO-SURVEILLANCE

L'Office assure, en régie depuis 4 ans, l'expertise technique des dispositifs d'auto-surveillance des stations d'épuration des eaux usées domestiques.

En 2019, le contrôle a été élargi au suivi régulier des rejets par les entreprises dont les activités sont assujetties à la redevance « pollution de l'eau d'origine non domestique ». Au-delà de l'aspect réglementaire, les visites ont pour objectif de proposer aux industriels des modifications de leur process afin d'en réduire l'impact sur le milieu naturel.

Audit

14 Audits d'auto surveillance

dont

3 Ouvrages privés

LA RECHERCHE ET RÉDUCTION DES SUBSTANCES REJETÉES

Dans le but de répondre aux objectifs de la Directive cadre sur l'eau (DCE), l'Office de l'Eau accompagne les collectivités pour la recherche de polluants.

Ces campagnes de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux (RSDE) se déclinent en 2 phases :

- dans un premier temps, une recherche des micropolluants présent en quantité significative dans l'eau brute et l'eau traitée d'une station d'épuration (STEU) pour quantifier les réductions à réaliser ;
- dans un second temps, un diagnostic à l'amont de l'ouvrage afin de comprendre l'origine des pollutions et d'identifier les mesures pour les réduire .

Lancée sur l'ensemble du territoire, cette première campagne concernait uniquement les eaux traitées.

Les analyses ont été faites dans les stations d'épuration de plus de 10 000 équivalent habitant (eH) : Cayenne Leblond, Kourou bourg, Zac Soula et le futur pôle épuratoire Sud de Saint-Laurent-du-Maroni.

Pour cette campagne, deux STEU ont été écartées. La STEU de Soula en raison de sa charge polluante inférieure à 10 000 eH, donc trop faible et la STEU de Saint-Laurent-du-Maroni en raison d'un retard de mise en service.

Après qualification, expertise technique et validation des données, l'Office de l'Eau mettra à disposition des maîtres d'ouvrage un cahier des charges pour l'élaboration du « diagnostic amont ».

2 ouvrages suivis

INFORMATIONS

Un équivalent habitant est une unité de mesure utilisée pour évaluer la capacité d'une station d'épuration. Elle est caractérisé par la quantité pollution et un volume journalier émis par une personne.

La directive européenne du 21 mai 1991 définit l'équivalent-habitant comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour.

Des difficultés rencontrées

La note technique du 29 janvier 2018 définit la marche à suivre pour la réalisation de cette campagne dans les territoires d'Outre-mer hors Mayotte. Bien qu'adaptée aux spécificités des territoires d'Outre-mer, son application en Guyane reste tout de même complexe et représente un challenge pour les collectivités.

En effet, des freins ont été identifiés et ont conduit à revoir le déploiement de la campagne.

Notamment pour des raisons techniques et logistiques, la RSDE a été externalisée à un laboratoire guadeloupéen incluant donc des coûts d'acheminement des prélèvements au laboratoire et des frais de déplacement. L'approvisionnement en matériels inertes (contenant en verre etc.) pour l'intégrité des analyses a retardé le lancement de la campagne.

Faire face à de nouveaux défis

Ce retour d'expérience permettra d'envisager des solutions locales pour minimiser les difficultés de mise en œuvre de la prochaine campagne. Cette dernière sera effectuée non plus sur deux ouvrages mais bien sur les quatre STEU guyanaises.

Un réel défi qui devra prendre compte la dimension de notre territoire

LES MILIEUX AQUATIQUES

Etudier et suivre les milieux aquatiques est une mission prioritaire de l'Office. Pour cela, l'Office renforce sa cellule terrain et développe des outils.

- **près de 100 stations** mesurées
- **1 second poste de technicien chimie de l'eau** crée
- **1 nouvelle acquisition** matérielle
- **3 projets** sous maîtrise d'ouvrages

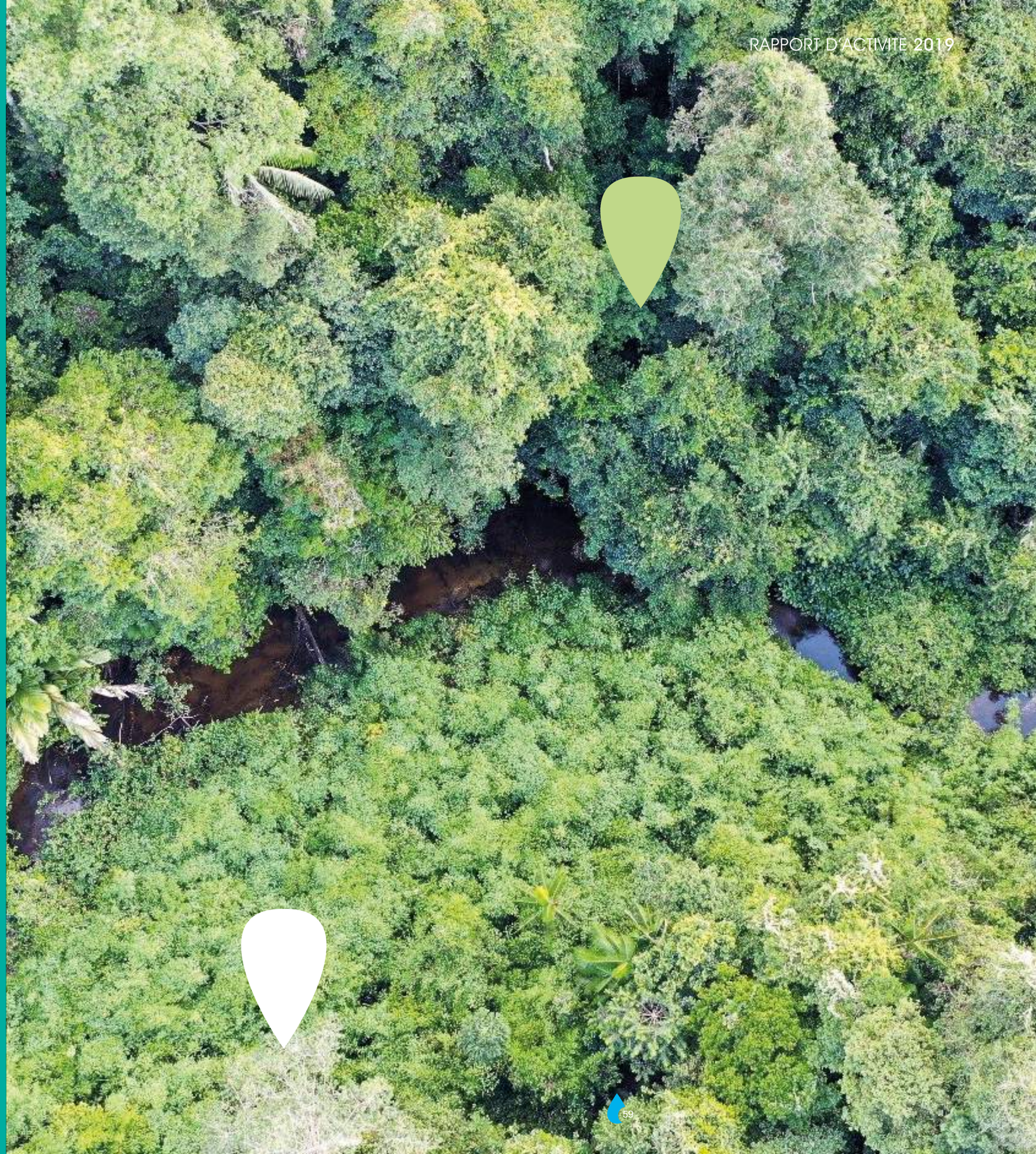

DES ACTIVITÉS EN REGIE

Activité indispensable pour la préservation des milieux aquatiques, l'Office de l'Eau mène une grande partie de cette activité en régie.

RENFORCEMENT DU SUIVI DES MILIEUX AQUATIQUES

Cette année, on ne compte pas moins de 100 sites mesurés sur deux réseaux de surveillance des eaux de surfaces continentales et de nombreuses interventions sur le littoral avec l'IFREMER de Rennes et la DEAL dans le cadre des campagnes d'échantillonnage passif.

Cela n'a été possible que par le recrutement, en 2018, d'un technicien chimie de l'eau dont les missions sont consacrées aux opérations terrains. La cellule terrain poursuit son développement d'une part avec la création d'un second poste de technicien chimie de l'eau pour renforcer l'équipe terrain. D'autre part avec l'acquisition d'un bateau baptisé « le Cépérou » qui renforcera les activités en régie et et permettra de gagner la part des opérations externalisées.

DES PROJETS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE

Parallèlement aux projets subventionnés, l'Office de l'Eau supervise des projets d'études de connaissance et d'acquisition de données sur l'état des milieux aquatiques et de la biodiversité.

POUR RÉHABILITER LES COURS D'EAU EN SITE MINIER

L'année 2019 est marquée par de nombreuses avancées sur le projet RHySOG pour la réhabilitation des cours d'eau en site minier. Une seconde visite sur 5 sites miniers à Bélizon a permis de renforcer la prise de conscience des problématiques locales et a donné suite à la rédaction d'une note sur les méthodes actuelles de « réhabilitation ».

En matière d'outils, l'Office français de la biodiversité poursuit l'élaboration des fiches techniques destinées à orienter les professionnels (gestionnaires et exploitants) aux étapes de réhabilitation d'un cours d'eau dès le début de l'activité aurifère. Prévue pour 2020, la diffusion de ces fiches s'accompagnera de session de formation des professionnels miniers.

Outre ces fiches, un rapport retraçant l'histoire de l'orpaillage en Guyane et les méthodes d'exploitations a été fait.

Des opérations complémentaires

Simultanément, un marché est lancé pour la réalisation d'une étude bibliographique sur l'activité minière, les différentes typologies des sites exploités ainsi que sur les problématiques rencontrées. Adossée à cette étude, la campagne terrain sur les 5 sites pilotes a permis de dresser un bilan exhaustif des impacts et des méthodes de réduction des atteintes sur les milieux aquatiques présents.

Ainsi en novembre, durant 15 jours, les équipes ont effectué des mesures topographiques et hydrauliques, des études de sols, d'habitabilité ou encore de photogrammétrie. Ces mesures servent à connaître les conditions dans lesquelles les travaux de réhabilitation permettront une reprise des grandes fonctions écologiques des écosystèmes.

Grâce à la modélisation des crues biennales, décennales et centennales, les problématiques associées au remodelage des vallées alluviales ont pu être mis en évidence.

UN OUVRAGE SUR LES MACROS INVERTÉBRÉS AQUATIQUES

Depuis sa mise en application, en 2000, en France, la Directive cadre sur l'Eau est déclinée sur le territoire guyanais en 2007 avec la création de son premier réseau de mesure des eaux douces.

Ce dernier y intègre des échantillonnages biologiques (insectes, poissons et diatomées) pour évaluer la qualité des eaux. C'est à partir de cette période qu'un grand nombre de connaissances se sont développées sur les milieux aquatiques et notamment les macros invertébrées aquatiques, support de la bio indication.

Ainsi, l'utilisation d'indicateur comme le Score Moyen des Ephéméroptères de Guyane (SMEG) mais aussi le GAINi, IBMG 1 et 2 n'a cessé d'enrichir les données sur les invertébrés aquatiques. De nouvelles espèces ont également pu être découvertes notamment grâce à des projets cofinancés par l'Office de l'Eau.

Le premier ouvrage en son genre pour la Guyane

Fin 2019, l'Office de l'Eau et l'Agence française pour la biodiversité (AFB) lancent l'élaboration d'un Atlas sur la macrofaune des eaux douces guyanaises. Destiné aux scientifiques, aux enseignants et amateurs éclairés, cet atlas compilera l'ensemble de la connaissance acquise sur la communauté des macros invertébrés. Largement illustré de photos, il permettra de lever le voile sur ce monde encore très mal connu.

Adulte éphemeridae hexagenia - credit photo S.Clavier

POUR AMÉLIORER LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX

Véritable outil indispensable à l'application de la Directive cadre sur l'Eau, la bio-indication est l'étude d'organisme pour mesurer la qualité de l'eau et permet de compléter les suivis ponctuels effectués sur la chimie de l'eau.

En effet, les organismes aquatiques ont la faculté d'avoir un pouvoir intégrateur plus long que l'eau ou les sédiments face à un contaminant donné. Généralement, la bio-indication repose sur l'étude des diatomées, des invertébrés aquatiques et des poissons. Ce panel d'organismes dont les caractéristiques sont différentes permet de disposer de bons indicateurs de la qualité des eaux échantillonnées.

Pour permettre un meilleur suivi de la qualité des eaux guyanaises, plusieurs indicateurs biologiques ont été adaptés aux spécificités du territoire.

Un travail sur une dizaine d'années

Proposer des indicateurs adaptés au territoire nécessite des travaux de recherche de longue haleine, en général sur 10 ans en plusieurs étapes :

1. la collecte de données est réalisée sur des stations de référence (exemptes de pressions) et de surveillance. Les données recueillies sont analysées pour déterminer les paramètres pour calculer l'indicateur

2. le test de l'indicateur sur une longue période de 3 à 6 ans avant de pouvoir être définitivement adopté.

La création d'un nouvel indicateur et en grande partie dépendante de l'évolution des connaissances taxonomiques et de l'écologie des organismes. Ainsi, les premiers indicateurs créés sur le territoire étaient composés d'un seul paramètre. De nos jours, les nouveaux indicateurs gagnent en fiabilité car ils intègrent un plus grand nombre de paramètres écologiques.

Deux nouveaux indicateurs

L'Office de l'Eau, en partenariat avec l'IRSTEA et l'Agence française pour la biodiversité (AFB), finalise un nouvel indicateur Diatomées de Guyane française (IDGF). Ce dernier vient remplacer l'indice de polluosensibilité spécifique (IPS) qui a été une adaptation d'un indicateur utilisé pour les eaux antillaises. Ce nouvel indicateur permettra de d'obtenir des réponses plus précises quant aux causes de la dégradation des milieux aquatiques.

En parallèle, l'Office de l'Eau poursuit ses travaux de développement de l'indicateur poisson pour la cinquième année consécutive en partenariat avec l'AFB et l'IRSTEA. D'autres travaux de recherche sont menés sur le fleuve Cayenne avec le Musée National d'Histoire Naturel, l'Université Aix Marseille et le CNRS.

Des travaux de longue haleine nécessaire pour une surveillance optimale des eaux du territoire et pour pouvoir préserver la qualité des milieux aquatiques.

COMMUNIQUER AUTOUR DE L'EAU

L'eau est une ressource précieuse. Pour la préserver, l'Office mène des actions d'informations, d'éducation et de sensibilisation à l'eau.

L'EAU AU CŒUR DE NOS ACTIONS

S'il y a une ressource qui ne semble pas manquer en Guyane, c'est en effet bien l'eau ! Elle est largement présente dans notre quotidien et est l'objet de toutes les croyances. Mais que sait réellement le public ?

APÉR'EAU SCIENCES, LE RENDEZ-VOUS MENSUEL INCONTOURNABLE

Outre le volet institutionnel, l'Office de l'Eau de Guyane a mené des actions de restitutions des connaissances acquises auprès de ses publics. Initié en 2017, l'Office de l'Eau invite le grand public à venir découvrir l'eau autrement au travers des Apér'Eau Sciences.

Dans une ambiance conviviale autour d'un cocktail fruité, le grand public échange avec les techniciens de l'Office de l'Eau et les porteurs de projets soutenus sur l'eau, les milieux aquatiques et leurs usages sur le territoire.

Les Apér'Eau Sciences s'affirment comme étant incontournables et fidélisent le public.

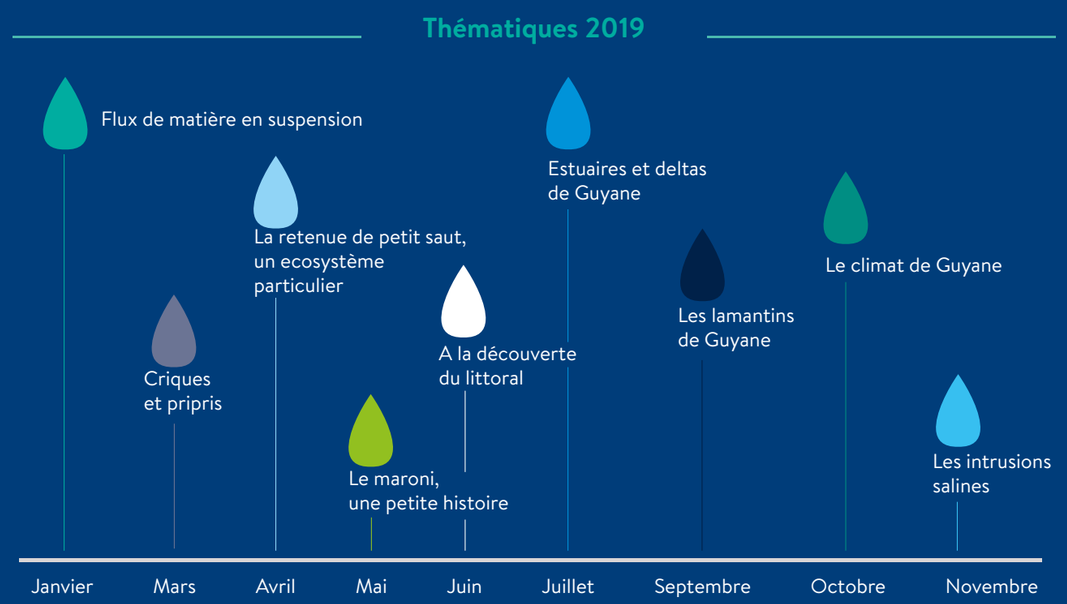

JOURNAL DU PETIT CITOYEN DE L'EAU, INFORMER ET SENSIBILISER LES PLUS JEUNES AUX ENJEUX DE L'EAU

Chaque année, l'Office édite un journal rien que pour les enfants ! Distribué aux scolaires, ce journal aborde divers sujets liés à l'eau : actualités de l'eau, les métiers de l'eau, les expériences à faire en classe ou à la maison et les projets d'école.

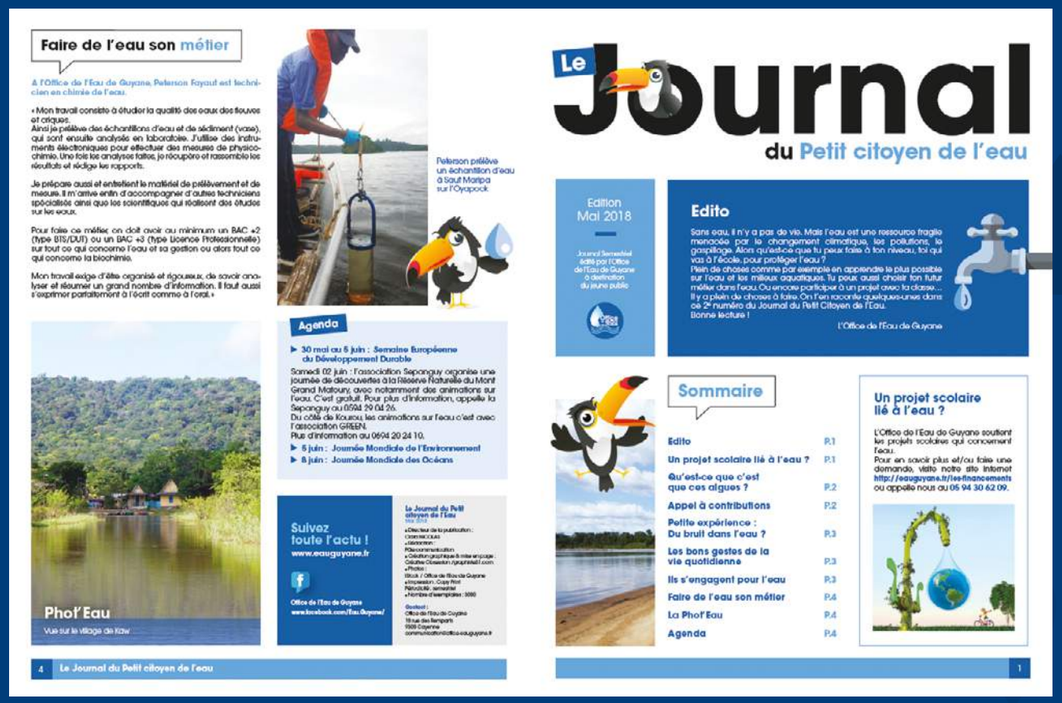

Eau'Rendez-vous

UN ÉVÈNEMENT POUR LES COLLECTIVITÉS

Cette année, l'Office de l'Eau organisait un Eau'Rendez-vous sur le thème du « Partage des données sur l'eau », un sujet aux enjeux multiples. En effet, les compétences détenues par les collectivités font d'elles des productrices et des utilisatrices de données dans le domaine des services publics de l'eau mais aussi dans la gestion du grand cycle de l'eau. L'obtention et l'usage de ces données est parfois difficile pour les bureaux d'études ou les délégataires de services publics.

JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU

Décrétée depuis 1993 par l'Organisation des Nations Unies, la Journée Mondiale de l'Eau du 22 mars vise à attirer l'attention sur l'importance de l'eau. Cette année, l'Office de l'Eau a donné rendez-vous au public au complexe Agora pour une soirée spéciale : Aqua tu penses ?!

Un moment de partage en amis et en famille pour découvrir les enjeux de la gestion de l'eau et les bons gestes que chacun peut adopter au quotidien. Placé sous le signe des super-héros avec la projection du film AQUAMAN, le village a accueilli de nombreux de acteurs de l'eau.

Au programme, un village d'animations animé par l'Office et ses partenaires : BRGM, CACL, DEAL, GREEN. Jeux et surprises jusqu'à 21h pour s'informer et se divertir. Chaque intervenant a présenté un thème différent. Qualité des eaux pour l'Office de l'Eau, eaux souterraines pour le BRGM, milieux naturels et risques d'inondation pour la DEAL, cycle de l'eau et éco-gestes pour l'association GREEN…

Les visiteurs ont pu donner leur avis sur l'avenir de l'eau en Guyane dans le cadre de la consultation publique organisée par la DEAL.

2019, « NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ »

Des milliards de personnes dans le monde, ne disposent toujours pas d'eau potable et luttent pour survivre et se développer. Reconnu comme un droit fondamental, le droit à l'eau potable et à l'assainissement est essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme.

Avec ce slogan, la Journée Mondiale de 2019 était sur le thème de la solidarité.

Porté sur le thème de la solidarité, pour que personne ne soit « laissé de côté », les efforts de chacun doivent être concentrés pour préserver l'eau.

Office de l'Eau de Guyane
10 rue des Remparts
97300 CAYENNE

Tél. 05 94 30 52 92
www.eauguyane.fr
Office de l'Eau de Guyane